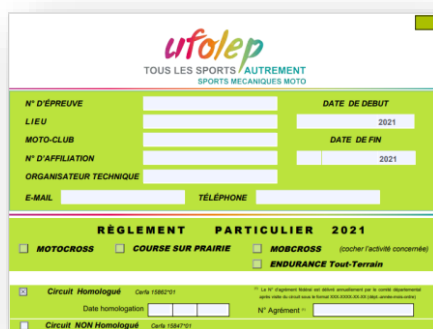


INSTRUCTIONS SUR LES DOSSIERS VISAS MOTO 2021



La saison sportive a repris et c'est une excellente nouvelle pour tout le monde 😊

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'inscription des dossiers de Visa Moto par vos comités afin de fluidifier la gestion de chacun 🙏

Lors de votre premier envoi d'un dossier de course, vous devez avoir vérifié au préalable et avant de signer le Règlement Particulier la présence des éléments suivants :

Cerfa	Rempli et signé
Liste des Officiels	Avec qualification et Licences en cours de validité
RP signé	Modèle 2021 pré-rempli, signé par le club organisateur et le comité
Médecin	Attestation de présence signée du médecin
Secours	Attestation de l'organisme et dispositif mis en place
Ambulances	Attestation de présence signée de l'ambulancier
Arrêté d'Homologation	Sauf si déjà transmis
Agrément fédéral en cours de validité	Sauf si déjà transmis
Horaires de la manifestation	

Nous vous rappelons enfin les dispositions exceptionnelles prises compte tenu de la crise sanitaire. Ce qui suit est valable **AU DEPOT DU DOSSIER** et non le jour de la course :

Sur la liste des officiels, seuls le **Directeur de course, le Président du Jury et le commissaire technique** doivent être à jour de leur qualification et licence.

Un document attestant de la demande d'assurance suffit.

Vous remerciant par avance pour l'application de ces consignes,

Sportivement.

L'équipe Visacourse